

## IPM et GIFS

# Atelier bilan du WACIP



De droite à gauche, Messieurs Blaise FADOEGNON, Coordonnateur Régional du WACIP et Narcisse DJEGUI, Secrétaire Permanent de l'AIC

**Les mardi 16 et mercredi 17 mars 2010, l'AIC a organisé à Bohicon, un atelier pour faire le point des activités menées dans le cadre du Programme de Renforcement du Secteur Coton en Afrique de l'Ouest et du Centre (WACIP). Cet atelier a réuni les cadres techniques du Ministère de l'Agriculture, de l'Elevage et de la Pêche (MAEP) en activité dans les zones cotonnières, les représentants des Organisations de Producteurs (OP), de l'IFDC au plan**

**national et régional et ceux des structures de l'AIC. En somme, environ quatre vingt participants ont pris part à cet atelier dont l'objectif principal est l'évaluation des acquis du WACIP et les modalités de leur pérennisation à travers le Projet d'Assainissement et de Relance de la Filière Coton au Bénin (PARFCB).**

En termes d'acquis, le programme WACIP en a accumulé sur les deux campagnes qu'il a duré. Démarré en

2008, le programme WACIP est un accompagnement apporté aux producteurs de coton par l'USAID à travers l'IFDC pour adopter les bonnes pratiques culturelles avec un accent particulier sur la Gestion Intégrée des Ravageurs (IPM) et la Gestion Intégrée de la Fertilité des Sols (GIFS). Le dispositif mis en

place par l'AIC et ses partenaires du MAEP a permis l'installation des Parcelles de Démonstration (PD) et le renforcement du Suivi-Appui-Conseil aux agents chargés de la mise en

### AIC-Infos

Conçu et réalisé par le Service Information, Communication et Documentation de l'AIC

Zone des Ambassades  
061 BP: 18 Akpakpa, Cotonou  
Tél: (229) 21 33 97 16  
(229) 21 33 23 49  
Fax: (229) 21 33 97 15  
E-Mail: [aic@intnet.bj](mailto:aic@intnet.bj)  
Site Web: [www.aicbenin.org](http://www.aicbenin.org)

### SOMMAIRE

**IPM et GIFS: Atelier bilan du WACIP (Pages 1 et 2)**  
Point de la commercialisation au 28 Février 2010 (Pages 2 et 3)  
- Réception du coton graine par les SEC  
- Dénouement du crédit intrants  
- Remboursement des crédits intrants par les OP  
- Paiement des factures par les SEC  
- Paiement des producteurs  
**Une mission de l'APROCA sé-journe au Bénin (Page 3)**  
**Partenariat AIC-GTZ pour l'exécution du projet CompACI (Page 4)**

œuvre sur le terrain et aux producteurs. Pour la première campagne (2008-2009), 119 PD ont été installées et 30.879 producteurs ont été touchés grâce aux formations en cascade. Pour la deuxième campagne 187 PD ont été installées et la formation en cascade a permis de toucher 37.512 producteurs. Au niveau production, l'application des bonnes pratiques agricoles (suivi rigoureux de l'itinéraire technique du cotonnier) et la mise en œuvre des technologies IPM et GIFS ont permis d'obtenir sur les PD des rendements inédits au Bénin. Pour la première campagne, les rendements variaient entre 1.500 kg/ha et 3.500 kg/ha. Pour la deuxième campagne, l'apport systématique de la matière organique sur les PD avant les semis a permis d'améliorer les rendements qui varient cette fois-ci entre 1.800 kg/ha et 3.800 kg/ha. Forte de ces acquis, l'AIC veut généraliser l'application des bonnes pratiques culturales dans toutes les exploitations cotonnières dans les 18 communes de concentration des actions du PARFCB. Les trois groupes de travail

constitués à l'issue des travaux en plénière ont eu pour mission de réfléchir sur le dispositif à mettre en place et les actions à mener au cours de la campagne 2010-2011. Selon le Directeur de la Formation et de l'Appui aux Organisations de Producteurs (DIFAOP) du CerPA Atacora-Donga, Monsieur Albert KOLOBOE, «le passage des Parcelles de Démonstration (0,5ha) aux Champs de Démonstration (toute l'exploitation du producteur), ne se passera pas sans conséquences financières pour le producteur. De ce fait, il y a certainement des coûts à supporter par l'Interprofession». Des réflexions menées toute la soirée du mardi et toute la matinée du mercredi ont permis aux différents groupes de travail de proposer une stratégie et surtout de mettre l'accent sur les grandes contraintes que le PARFCB aura à surmonter. Parmi ces contraintes on peut citer la non disponibilité de la matière organique, le faible niveau de mécanisation des exploitations cotonnières, l'absence de crédits de campagne etc.

## Point de la commercialisation au 20 mars 2010

### Réception du coton graine par les SEC

Au 20 Mars 2010, il a été réceptionné par les Sociétés d'Egrenage de Coton (SEC) 148.808,225 tonnes de coton graine. Cela représente 74,37% des quotas attribués à l'ensemble des SEC. Le détail par usine se présente comme l'indique le tableau N° 1 ci-dessous.

Sur la base des réceptions constatées au 28 Février 2010 et conformément aux décisions du Bureau exécutif de l'AIC en date du 04 Février

2010, une correspondance a été adressée à la société LCB pour arrêter provisoirement son approvisionnement.

### Dénouement du crédit intrant

Les créances globales des Importateurs et Distributeurs d'Intrants (IDI) sur les Organisations Paysannes s'élèvent à 25.731.708.915 F CFA. Après les différentes retenues pour les commissions de récupération, les prestations des OP et autres, le montant net à verser aux IDI s'élève à

Tableau N° 1: Réception de coton graine par les SEC

Usines	Quotas attribués (tonne)	Réception (tonne)
SODECO	120.000	83.916,305
SOCOBE	10.746,20	8.616,070
IBECO	10.746,20	8.440,920
ICB	10.746,20	8.518,820
CCB	10.746,20	8.640,690
SCN	17.193,92	13.620,640
LCB	19.900,28	17.054,780
<b>TOTAL</b>	<b>200.079</b>	<b>148.808,225</b>

Source: CSPR-GIE

25.388.050.069 F CFA. Ce montant a été entièrement payé aux IDI en deux acomptes. Le premier d'un montant de 16.575.043.912 F CFA a été versé dans les comptes des IDI le 23 Décembre 2009. Le solde, soit 8.813.006.155 F CFA a été versé le 03 Février 2010.

### Remboursement des crédits intrants par les OP

Tenant compte de la subvention accordée par l'Etat au titre de la campagne 2009-2010 et qui porte sur un montant total de 12.026.754.159 F CFA et dont il reste un solde de 741.954.159 F CFA à récupérer, le crédit intrants à charge des producteurs s'élève à 17.099.355.780 F CFA. A la date du 28 Février 2010, il a été récupéré la somme de 13.087.583.295 F CFA, soit un taux de récupération global de 76%.

### Paiement des factures par les SEC

Sur la base des réceptions totales constatées au 28 Février 2010, le montant total des

factures adressées aux SEC s'élève à 23.922.456.850 F CFA. A la même date, un montant de 21.365.219.007 F CFA a été payé et il reste à payer par les SEC 2.557.237.843 F CFA. Le détail figure sur le tableau N° 2 ci-dessous.

### Paiement des producteurs

Les décades de paiement traitées par les délégations Nord et Centre de la CSPR-GIE pour paiement portent sur les 133.556,655 tonnes de coton graine déjà réceptionnées par les SEC. La valeur nette de ces décades s'élève à 10.751.558.505 F CFA. Cela correspond à neuf (9) décades pour la Zone Nord et cinq (5) décades pour la Zone Centre. A la date du 20 Mars 2010, il a été payé aux producteurs la somme de 6.395.078.555 F CFA. Il reste à payer 4.356.480.150 F CFA ce qui correspond à deux (2) décades pour la Zone Nord seulement, celle du 21 au 28 Février 2010 et celle du 1er au 10 Mars 2010. Le détail des paiements par département figure sur le tableau N° 3 ci-dessous.

Tableau N° 2: Facturation des SEC

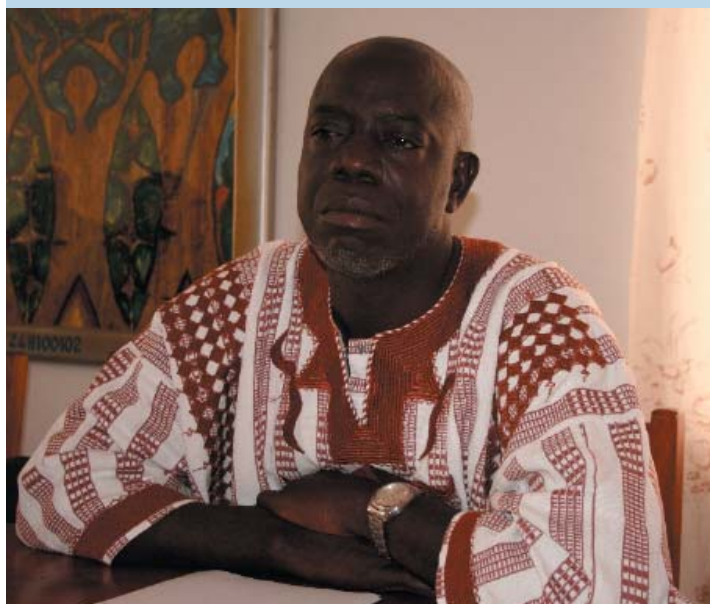
SEC	Réception	Montant facturé	Montant payé	Reste à payer
SODECO	62.211,600	13.053.211.750	11.701.398.640	1.351.813.110
ICB	8.518,820	1.785.111.200	1.698.270.250	86.840.950
CCB	8.640,690	1.814.134.900	1.768.091.297	46.043.603
SOCODE	2.612,650	547.727.500	326.033.860	221.693.640
IBECO	2.278,430	477.634.300	229.760.800	247.873.500
SCN	12.685,740	2.663.806.400	2.459.223.920	204.582.480
LCB	17.054,780	3.580.830.800	3.182.440.240	398.390.560
<b>TOTAL</b>	<b>114.002,710</b>	<b>23.922.456.850</b>	<b>21.365.219.007</b>	<b>2.557.237.843</b>

Source: CSPR-GIE

NB: Les valeurs affichées dans ce tableau sont des valeurs arrêtées au 28 Février 2010

## Promotion du coton équitable et bio équitable

## Une mission de l'APROCA séjourne au Bénin



Monsieur François TRAORE, Président de l'APROCA

**Du 14 au 19 mars 2010, les responsables de l'Association des Producteurs de Coton Africains (APROCA) ont été les hôtes du Conseil National des Producteurs de Coton (CNPC). Cette mission conduite par le Président François TRAORE a pour objectif d'appuyer le CNPC pour la création d'une synergie d'action et de concertation entre les différents intervenants dans la filière coton équitable et bio équitable promue par l'Agence Française de Développement (AFD).**

Conformément au programme établi, l'AIC a reçu la mission le lundi 15 mars 2010. Après les différentes présentations, le Président de l'APROCA, Monsieur François TRAORE a présenté les grandes lignes de la coopération avec l'AFD tout en insistant sur le projet coton équitable et bio équitable qui va démarrer très bientôt. Son souhait est d'obtenir l'appui de l'AIC, notamment pour mettre ses nombreuses années d'expériences avec l'Agence Française de

Développement au service du CNPC.

Après une brève présentation de la situation de la filière coton du Bénin, Monsieur ALLOU ZAKARI Yacoubou, Directeur des Accords et Conventions de l'AIC représentant le Secrétaire Permanent a indiqué que le CNPC est une émanation de l'Interprofession et qu'il ne trouve aucun obstacle à travailler avec lui dans le cadre de cette coopération.

Une évaluation sommaire de la situation du coton équitable et bio équitable au Bénin montre que cette filière comporte plus de femmes que d'hommes et les champs de coton bio se situent prioritairement en bordure des réserves de faunes, en l'occurrence le Parc W. Les principaux acteurs sont les Associations Villageoises de Gestion des Réserves de Faunes (AVIGREF). Le CNPC est responsabilisé pour identifier et sensibiliser les groupements de producteurs de coton actifs dans ces zones et ailleurs en vue de leur implication dans le projet.

Tableau N° 3: Paiement des fonds coton aux producteurs

Départements	Valeur CG*	Récupération*	Net à payer	Montant payé	Reste à payer
Atacora/Donga	3.006.603.150	1.687.035.700	1.837.041.700	936.480.150	900.561.550
Borgou/Alibori	18.285.687.200	11.205.290.850	8.750.630.800	5.294.712.200	3.455.918.600
Mono/Couffo	35.642.600	26.600.900	9.962.800	9.962.800	00
Ouémé/plauteau	32.472.400	16.615.800	16.600.200	16.600.200	00
Zou/Collines	281.997.300	152.040.045	137.323.005	137.323.005	00
<b>TOTAL</b>	<b>21.642.402.650</b>	<b>13.087.583.295</b>	<b>10.751.558.505</b>	<b>6.395.078.555</b>	<b>4.356.480.150</b>

Source: CSPR-GIE

NB: Les valeurs affichées dans les colonnes Valeur CG et Récupération correspondent aux valeurs du 28 Février 2010. Les autres colonnes affichent des valeurs au 20 Mars 2010

# Partenariat AIC-GTZ pour l'exécution du projet COMPACI

**C'est par une cérémonie fort simple et en présence de l'Ambassadeur de la République Fédérale d'Allemagne (RFA) au Bénin que le Président de l'AIC, Monsieur Mathieu ADJOVI et la Directrice de la GTZ, Madame Sabine DIALLO ont procédé à la signature de la convention cadre liant les deux parties dans le cadre de l'exécution du projet CompACI. C'était le mardi 02 Mars 2010 dans la salle de réunion de l'AIC.**

Après le mot de bienvenue du Secrétaire Permanent de l'AIC, ce fut le tour du Président de l'AIC de prononcer le mot de remerciement des acteurs de la filière coton à l'endroit de la GTZ. Selon lui, ce partenariat qui lie déjà l'AIC à la GTZ depuis 2006 est le fruit de l'excellence des relations de coopération qui existent entre le Bénin et la République Fédérale d'Allemagne. C'est ce qui a justifié la participation du Bénin à la phase pilote du projet (PPP CmiA) qui s'est concrétisée par les résultats ci-après :

- Le renforcement des capacités des producteurs de coton sur la Lutte Etagée Ciblée (LEC) et la culture attelée ;
- Le renforcement du dispositif d'encadrement à travers le recrutement



*De droite à gauche, Messieurs Mathieu ADJOVI, Président de l'AIC, Imorou YOUNOUSSA, Coordonnateur du CompACI et Madame Sabine DIALLO, Directrice de la GTZ, lors de la signature de la convention*

d'agents complémentaires ;

- L'introduction progressive de la fumure organique sur le cotonnier ;
- L'utilisation des sacs en toile de coton pour la récolte ;
- La confection de 10.000 uniformes Kaki aux enfants des producteurs impliqués dans le programme.

C'est au vu de ces résultats assez encourageants que le Gouvernement de la République Fédérale d'Allemagne a décidé de financer la deuxième phase du projet pour la période 2009-2012. Cette deuxième phase vise essentiellement le renforcement des acquis de la phase pilote. Ainsi, les Communes impliquées dans le programme passent de cinq (5) à six

(6). Le nombre des producteurs passera de 20.000 à 35.000 avec un accroissement substantiel des revenus de 35%.

Pour la Directrice de la GTZ, la signature de la convention de partenariat est une manière de formaliser les activités déjà en cours dans le cadre du COMPACI. Mon souhait a-t-elle ajouté *«c'est que l'AIC puisse œuvrer pour la levée de tous les obstacles en vue de l'atteinte effective des résultats prévus par le projet»*

Pour l'Ambassadeur de la RFA, la réduction de la pauvreté est le maître mot et cela passe forcément par l'accroissement durable des

revenus des producteurs. Ainsi, le COMPACI est une initiative qui met l'homme au centre de ses préoccupations en ce sens qu'il «fait travailler la tête, les mains et le cœur : la tête pour les différentes formations, les mains pour la production et le cœur pour l'engagement, la mobilisation et la motivation».

Après ces propos très métaphoriques de Son Excellence Monsieur l'Ambassadeur de la RFA, les deux parties ont procédé au paraphe et à l'apposition des signatures sur les différents documents. Un cocktail offert par l'AIC a permis de clôturer en beauté la cérémonie.